

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 10 janvier 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Étchemin, tenue le mardi 10 janvier 2023, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Étchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Joan Gagnon

**Messieurs les conseillers :** Guyda Deblois  
Normand Poulin  
Fabien Lacorre  
Sébastien Ouellet  
Yannick Dion

**Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel.**

**Est également présent :**

Le directeur général et greffier-trésorier Patrick Lachance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et des 3 séances extraordinaires du 13 décembre 2022.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Autorisation des versements prévus "Abonnements, cotisations et contrats annuels - Exercice financier 2023".
  - 4.2 Autorisation des versements prévus "Contributions diverses et de la liste des dépenses incompressibles - Exercice financier 2023".
  - 4.3 Autorisation - Emprunt d'un montant maximal de 450 000 \$ au fonds de roulement de la Municipalité pour payer ses dépenses courantes en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements - Janvier à décembre 2023.
  - 4.4 Dépôt par la direction générale du rapport de suivi de la disposition des actifs de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.
  - 4.5 Réalisation complète à moindre coût de l'objet du règlement d'emprunt numéro 207-2021 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Bernard dans le cadre du "Programme FIMEAU" et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 477 200 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.
  - 4.6 Modifications aux contrats d'assurance collective de la Municipalité de Lac-Étchemin (Regroupement UMQ) - Effectives au 1<sup>er</sup> février 2023.
  - 4.7 Avis de motion - Règlement sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2023.
  - 4.8 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 218-2023 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2023.
  - 4.9 Adoption du calendrier de conservation de la Municipalité de Lac-Étchemin (Version refondue).

4.10 Adjudication du contrat de service pour la coupe de bois sur deux (2) terrains de la Municipalité de Lac-Etchemin.

**5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

5.1 Demande de subvention auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du "Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Année 2023".

5.2 Adoption du règlement numéro 217-2022 ayant pour objet des travaux de réfection de deux (2) ponceaux dans le 5<sup>e</sup> Rang et le 14<sup>e</sup> Rang et des travaux de surfacage dans le 14<sup>e</sup> Rang et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 657 686 \$ amorti sur une période de (20) vingt ans.

5.3 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection d'un ponceau de la route des Sommets.

5.4 Confirmation de M. Serge Vachon au poste de coordonnateur aux travaux publics de la Municipalité de Lac-Etchemin.

**6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de décembre 2022 et du rapport comparatif.

6.2 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'installation d'un système de dosage de chlore au réseau d'eau potable de la station Ste-Germaine.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

7.1 Versement à octroyer dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin.

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Motion de félicitations - Défi1é du Père Noël - Samedi 17 décembre 2022.

8.2 Motion de félicitations - Comité d'embellissement de Lac-Etchemin.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

a) Demande de commandite - 30<sup>e</sup> Édition - Classique de golf de la Fondation Sanatorium Begin.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*«Dans un contexte de respect et de transparence, nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin, et ce, notamment à travers la présente séance».*

Le maire profite de cette première séance de l'année 2023 pour offrir ses meilleurs vœux pour la prochaine année.

001-01-2023

2.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

3.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022 ET DES 3 SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 DÉCEMBRE 2022**

---

Considérant que des copies des procès-verbaux des séances du 6 et du 13 décembre 2022 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

002-01-2023-1

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022, tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

002-01-2023-2

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

D'approuver les trois (3) procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 décembre 2022 concernant le dépôt, la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires 2023, le dépôt, la présentation et l'adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025, l'adoption du règlement numéro 212-2022 décrétant l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées pour l'exercice financier 2023 de la Municipalité de Lac-Etchemin et le règlement numéro 215-2022 amendant le règlement numéro 112-2010 concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces, industries, métiers, professions et arts basée sur la valeur annuelle des immeubles ou partie des immeubles occupés selon les informations apparaissant au rôle d'évaluation de la valeur locative.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.

**DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

003-01-2023  
4.1

**AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "ABONNEMENTS, COTISATIONS ET CONTRATS ANNUELS - EXERCICE FINANCIER 2023"**

---

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général et greffier-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2023 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général et greffier-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2023 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels".

***Adoptée à l'unanimité.***

004-01-2023  
4.2

**AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "CONTRIBUTIONS DIVERSES ET DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES " - EXERCICE FINANCIER 2023**

---

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général et greffier-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2023 concernant les "contributions diverses et de la liste des dépenses incompressibles" - Exercice financier 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général et greffier-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2023 concernant les "contributions diverses" et de la liste des dépenses incompressibles" - Exercice financier 2023.

***Adoptée à l'unanimité.***

005-01-2023  
4.3

**AUTORISATION - EMPRUNT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 450 000 \$ AU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR PAYER SES DÉPENSES COURANTES EN ATTENDANT LA RÉCEPTION DE REVENUS DE TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS - JANVIER À DÉCEMBRE 2023**

---

Considérant que la municipalité prévoit un manque de liquidité au cours des prochains mois en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements relativement à des programmes de subventions pour d'importants travaux réalisés;

Considérant que, compte tenu des intérêts, il y aurait avantage pour la municipalité à emprunter temporairement un montant disponible dans son fonds de roulement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise l'emprunt d'un montant maximal de 450 000 \$ au fonds de roulement de la municipalité pour payer les dépenses courantes en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.4

**DÉPÔT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU RAPPORT DE SUIVI DE LA DISPOSITION DES ACTIFS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

---

En conformité avec l'article 20 du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle, le directeur général dépose le rapport de suivi de la disposition des actifs de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Ledit rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

006-01-2023

4.5

**RÉALISATION COMPLÈTE À MOINDRE COÛT DE L'OBJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 207-2021 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE BERNARD DANS LE CADRE DU "PROGRAMME FIMEAU" ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 477 200 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS**

---

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 207-2021 tel que prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 422 656 \$;

Attendu que le financement permanent de 330 000 \$ a été effectué;

Attendu que le Conseil municipal a affecté à la dépense un montant de 31 434 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté intérêts TECQ ainsi qu'un montant de 61 222 \$ provenant du fonds général;

Attendu qu'il existe un solde de 147 200 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 7 février 2022, qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 207-2021 pour augmenter le montant de la dépense et réduire le montant de l'emprunt;

**PAR CONSÉQUENT,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE le montant de la dépense soit réduit de 596 500 \$ à 422 656 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement numéro 207-2021 soit réduit de 477 200 \$ à 330 000 \$;

QUE le Conseil municipal affecte à la dépense un montant de 31 434 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté intérêts TECQ ainsi qu'un montant de 61 222 \$ provenant du fonds général;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest.

***Adoptée à l'unanimité.***

007-01-2023  
4.6

**MODIFICATIONS AUX CONTRATS D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA MUNICIPALITE DE LAC-ETCHEMIN (REGROUPEMENT UMQ) - EFFECTIVES AU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2023**

---

Considérant que la firme Mallette Actuaire inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Lac-Etchemin au 1<sup>er</sup> janvier 2023;

Considérant que l'augmentation globale déposée est de 7,9 % pour la prochaine année;

Considérant que l'administration du régime est faite conjointement entre le Syndicat des employés et l'employeur puis la volonté commune de diminuer l'impact de l'augmentation en validant toutes les options offertes;

Considérant que l'ensemble des employés syndiqués ainsi que l'employeur sont d'accord avec les options proposées;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte les modifications aux contrats d'assurance collective de la Municipalité de Lac-Etchemin (regroupement UMQ) effectives au 1<sup>er</sup> février 2023 pour les contrats de l'année 2023, qui représenteront une augmentation globale de 1,5 % par rapport au contrat actuel, à savoir :

- Remboursement de 80 % des paramédicaux et autres frais;
- Remboursement de médicaments génériques obligatoires.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la firme Mallette Actuaire inc.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.7

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023**

---

**AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, Guyda Deblois, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, l'adoption d'un règlement sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2023.

---

Guyda Deblois, conseiller

4.8

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 218-2023 SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023**

---

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller Guyda Deblois, le projet du règlement numéro 218-2023 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2023.

008-01-2023  
4.9

**ADOPTION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN (VERSION REFONDUE)**

---

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)* son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin désire utiliser le système Gestion de l'application de la *Loi sur les archives (GALA)* pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

D'autoriser M. Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

***Adoptée à l'unanimité.***

009-01-2023  
4.10

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICE POUR LA COUPE DE BOIS SUR DEUX (2) TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres public pour un contrat de service pour la coupe de bois sur deux (2) terrains détenus par la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 10 janvier 2023;

Considérant qu'une (1) offre a été reçue aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, pour donner suite à l'offre déposée, le directeur général et greffier-trésorier a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

GROUPEMENT FORESTIER BELLECHASSE-LÉVIS  
335 QC-281, Saint-Magloire, QC  
(voir grille de tarif déposée selon l'essence, la longueur de bois, endroit de livraison et pourcentage de répartition des revenus nets);

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier, après étude de la soumission conforme, recommande l'adjudication du contrat à « GROUPEMENT FORESTIER BELLECHASSE-LÉVIS »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accorde au soumissionnaire conforme soit « GROUPEMENT FORESTIER BELLECHASSE-LÉVIS » le contrat de service pour la coupe de bois conformément aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

**5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

010-01-2023  
5.1

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) - ANNÉE 2023"**

---

Considérant que la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité demande à la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE la municipalité fasse parvenir une liste sommaire des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2023 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

011-01-2023  
5.2

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 217-2022 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DEUX (2) PONCEAUX DANS LE 5<sup>E</sup> RANG ET LE 14<sup>E</sup> RANG ET DES TRAVAUX DE SURFAÇAGE DANS LE 14<sup>E</sup> RANG ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 657 686 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE (20) VINGT ANS**

---

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2022;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 217-2022 en date du 2 décembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 217-2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 217-2022 tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***



012-01-2023  
5.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION D'UN PONCEAU DE LA ROUTE DES SOMMETS**

---

Considérant que la municipalité projette de faire la réfection d'un (1) ponceau de la route des Sommets et que les services d'un ingénieur sont requis pour effectuer de tels travaux;

Considérant que la firme « WSP Canada inc. » a été contactée puisque c'est elle qui avait fourni les premières évaluations de ces ponceaux en 2022 et a déposé une offre de service pour leurs honoraires professionnels qui s'élève à 7 350 \$ plus les taxes pour le ponceau de la route des Sommets pour ces services. Les services inclus dans l'offre sont les relevés de terrain, l'étude hydraulique du ponceau, la conception de la vue en plan, profil et de la section transversale du ponceau, la mise à jour du devis administratif et technique, la mise à jour de l'estimation des travaux et la préparation des plans et devis pour la construction;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à la firme «WSP Canada inc.» la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection d'un ponceau de la route des Sommets pour un montant forfaitaire de 7 350 \$ plus les taxes;

QUE ces montants seront financés à 70% dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération dont l'admissibilité a déjà été confirmée le 16 novembre 2022;

QUE ces coûts seront payés par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération dont l'admissibilité a déjà été confirmée le 16 novembre 2022 et le reste par le fonds général.

***Adoptée à l'unanimité.***

013-01-2023  
5.4

**CONFIRMATION DE M. SERGE VACHON AU POSTE DE COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Attendu que le Conseil municipal de Lac-Etchemin a embauché M. Serge Vachon comme coordonnateur aux travaux publics suivant la résolution numéro 161-07-2022 de la séance du 5 juillet 2022;

Attendu que le contrat du coordonnateur aux travaux publics stipule qu'il est soumis à une période de probation de 6 mois;

Attendu que le conseil est satisfait du travail accompli par M. Serge Vachon qui remplit ses tâches et fonctions avec respect, rigueur, dévouement et loyauté, le tout selon les exigences et lois qui balisent ses fonctions;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de Lac-Etchemin confirme M. Serge Vachon dans son poste de coordonnateur aux travaux publics, le tout conformément au contrat d'emploi intervenu le 11 juillet 2022.

***Adoptée à l'unanimité.***

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022 ET DU RAPPORT COMPARATIF**

---

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de décembre 2022 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

014-01-2023  
6.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DOSAGE DE CHLORE AU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA STATION STE-GERMAINE**

---

Considérant que l'eau du réseau de la station a eu plusieurs avis de non-conformité pour la présence de coliformes totaux et que malgré nos efforts, la seule façon de régulariser cette situation est d'installer un système de chloration continu. Pour ce faire, il est nécessaire qu'une firme de génie conseils prépare les plans et devis ainsi que la demande d'autorisation au MELCCFP;

Considérant que la firme « Tetrtech QI inc. » a une bonne connaissance du problème et que la municipalité désire poursuivre les démarches avec eux;

Considérant que la firme « Tetrtech QI inc. » a déposé une offre de service budgétaire de 62 500 \$ (plus les taxes) pour la préparation des plans et devis et la demande au MELCCFP et dont un montant de 14 000 \$ est inclus pour une assistance durant les travaux. Ce montant sera payé par la TECQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à la firme «Tetrtech QI inc.» la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la demande d'autorisation au MELCCFP pour la préparation des plans et devis et la demande au MELCCFP pour un montant budgétaire de 62 500 \$ plus les taxes, qui sera payé par le programme de la TECQ.

***Adoptée à l'unanimité.***

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

015-01-2023  
7.1

**VERSEMENT À OCTROYER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA JEUNESSE "ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE" DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution d'une subvention pour la jeunesse lors d'une participation à des compétitions ou événements à caractère régional, provincial ou international;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le service des loisirs a reçu trois (3) demandes;

Considérant que la politique prévoit une grille d'évaluation précise permettant de calculer le montant des subventions à verser;

Considérant que les documents présentés répondent aux exigences de la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal verse les subventions suivantes :

**Émilia Samuel** **273,50 \$**

Cheerleading - 29 septembre au 2 octobre 2021  
Santiago, CHILI - Championnat Panaméricain 2022

**Marc-Antoine Poulin** **230,00 \$**

Snowboard cross - 9 au 18 janvier 2022  
Compétition Sunshine NORAM  
Sunshine, Alberta

**Marc-Antoine Poulin** **297,50 \$**

Snowboard cross - 10 au 28 novembre 2022  
Camp d'entraînement en Autriche et course Europacup,  
Autriche

***Adoptée à l'unanimité.***

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

**8.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - DÉFILÉ DU PÈRE NOËL - SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2022**

---

Monsieur le conseiller Guyda Deblois présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'organisation de la première édition « Défilé du Père Noël » qui s'est tenu dans les rues de Lac-Étchemin et à l'Éco-Parc de Lac-Étchemin, le samedi 17 décembre 2022.

L'organisatrice madame Caroline Gilbert et son équipe d'Ici Médias ont réussi à réunir plus d'un millier de personnes lors du défilé dans les rues et au spectacle tenu à l'Éco-Parc en après-midi. De voir la magie dans les yeux des enfants et le sourire de tous les adultes amassés le long du parcours avec la distribution de bonbons, la présence de mascottes et des chars allégoriques, l'ambiance était féérique et magique.

Appuyée par une belle équipe de bénévoles et la collaboration de plusieurs commerçants de la municipalité et de la région, la période des Fêtes 2022 aura débutée de belle façon grâce à votre belle initiative appréciée de tous.

Merci pour votre belle implication.

---

Camil Turmel  
Maire

---

Patrick Lachance  
Directeur général et greffier-trésorier

**8.2 MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LAC-ETCHEMIN**

---

Monsieur le conseiller Normand Poulin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur des

membres du Comité d'embellissement de Lac-Etchemin, en l'occurrence, M. le conseiller Sébastien Ouellet, représentant du Conseil municipal, Mmes Gervaise Turmel et Danielle Bégin et M. André Turmel ainsi que tous les bénévoles qui se sont joints à eux pour les nombreuses heures données bénévolement et leur contribution, encore une fois, à améliorer grandement l'image de notre belle municipalité tout au long de l'année 2022.

Nous sommes très fiers de pouvoir compter sur une équipe de bénévoles passionnés qui font en sorte que tous les citoyennes et les citoyens peuvent réaliser qu'ils ont le privilège de vivre et d'évoluer dans un bel endroit où la qualité de vie, un environnement sain et les beaux aménagements floraux et horticoles sont au rendez-vous année après année.

---

Camil Turmel  
Maire

---

Patrick Lachance  
Directeur général et greffier-trésorier

016-01-2023  
9.

---

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour décembre 2022 pour la somme de 543 393,35 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 185 740,52 \$ et déboursés directs : 357 652,83 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le greffier-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Patrick Lachance  
Directeur général et greffier-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

**10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

**11. AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

**11.1 SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :**

017-01-2023  
11.1-a)

---

**DEMANDE DE COMMANDITE - 30<sup>E</sup> ÉDITION - CLASSIQUE DE GOLF DE LA FONDATION SANATORIUM BEGIN**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 1 000 \$ à titre de commandite "Partenaire Or" pour la 30<sup>e</sup> édition - Classique de golf de la Fondation Sanatorium Bégin qui aura lieu le 9 juin prochain.

***Adoptée à l'unanimité.***

**12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 31, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Sébastien Ouellet propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER-TRÉSORIER